

COURRIER
DU M ÉDECIN
VAUDOIS

numéro 1

octobre-88

**LA PLUME
ET
LE SCALPEL**

L'INFO DES PROS

**INFORMATIQUE CAISSES-MALADIE
2 DOSSIERS BRÛLANTS SOUS TRAITEMENT
...À SOIGNER PAR LE DIALOGUE!**

Sommaire

Editorial

Mieux communiquer pour

1

Editorial
Mieux communiquer
pour agir ensemble

2

Nouvelle convention
ambulatoire
Le point de la situation

5

Invitation à l'Assemblée
générale d'automne 1988
Réunion des groupes
régionaux

6

Dossier
Médecins et informatique
Le CIGAL: pourquoi?

9

Courrier des lecteurs

10

Nouvelles du comité

11

Opinions
Partenaires pour le moins
particuliers
Consilium?

12

Communiqués

15

Calendrier médical
vaudois

Un nouveau mode de diffusion des informations dans la SVM répond à la critique ancienne dirigée vers les comités précédents et le nôtre:

« Ils agissent seuls, ils travaillent pour eux-mêmes, ils ne s'occupent pas de nos intérêts, ils sont de connivence avec les autres, ils cèdent tout le temps! »

Pour décider il faut être informé. Mieux partager les nouvelles devrait être une manière de mieux partager les responsabilités, faire participer aux décisions, obtenir la résultante des opinions diverses avant de trancher. Je vois d'anciens responsables de la SVM sourire peut-être à cette lecture, reflet de notre naïveté et d'une certaine utopie. Mais nous sommes maintenant, dans ce canton, plus de 1300 médecins divisés par trop de vétillies, de broutilles, et unis par trop peu de solidarité, de compréhension réciproque, de volonté de faire mieux. Par notre faute, et uniquement par elle, on manœuvre trop le corps médical qui, toujours en retard d'une guerre, ne fait que réagir.

La pratique médicale, l'enseignement et la formation professionnelle des médecins, le statut des professeurs ou celui des assistants, l'organisation des hôpitaux et des établissements médico-sociaux, l'élaboration d'une nouvelle prise en charge des soins ambulatoires ou l'hospitalisation de jour, voici des exemples, quelques exemples, où le manque d'information et de cohésion entre médecins rend notre Société trop consentante et inactive. Consulté souvent a posteriori, notre comité n'a pas assez rapidement une attitude coordonnée basée sur la volonté exprimée des membres de la Société. Cela sera en partie corrigé – nous l'espérons – par une nouvelle et plus efficace manière de faire circuler l'information.

L'information doit circuler dans toutes les directions: du comité vers les membres mais également des membres vers le comité. Je suis encore et toujours étonné de la richesse de connaissances et de compétences mal utilisées chez les médecins vaudois. Richesse de l'hôpital universitaire insuffisamment diffusée aux autres médecins bien sûr mais, également, loin du CHUV, valeurs méconnues côtoyant des comportements parfois proches de la débilité mentale. Développements magnifiques alternant avec une médecine retardataire. Est-ce trop ambitieux d'imaginer que, dans le jardin d'enfants médical vaudois, on puisse mieux se prêter les jouets, se parler, échanger?

Pour tout ce qui touche à l'organisation professionnelle, à l'administration et aux finances, le comité ne veut pas régenter mais il doit très souvent se prononcer, dirigé par l'information limitée dont disposent ses membres. Dirigé par leur seule subjectivité, il doit, votre comité, parler et manifester la volonté « des médecins », l'opinion « des médecins », etc.

Ce Courrier est fait pour que ces opinions et ces volontés se manifestent, s'expriment et même s'opposent.

Les grands problèmes qui nous affectent tous plus ou moins doivent apparaître à l'avant-scène au lieu d'être pudiquement

agir ensemble

et hypocritement camouflés. Nous seuls pouvons et devons efficacement analyser et traiter de la pléthore médicale, de la prohypragmasie, de la déontologie, de la qualité des soins, du type de leur distribution (hospitalier ou ambulatoire), de l'organisation de cette distribution. Nous devrions corriger les comportements fautifs ou même proposer et promouvoir, après en avoir discuté, des seuls comportements compatibles avec un statut de médecin. Si nous ne le faisons pas, le législateur ou l'administrateur s'en occupe, et lui a du temps pour le faire.

Je suis désolé de constater que, faute de moyens et de consensus de notre part, le terrain est habilement travaillé par ceux qui, progressivement, déplacent hors du corps médical les centres de décision concernant la profession médicale. Les exemples sont nombreux et je souhaite que l'existence d'un organe d'information ouvert à tous permette précisément une discussion au grand jour qui devrait remplacer les chuchotements de couloir. Et qui simplifierait beaucoup la prise de décision sur tel ou tel problème.

L'arrivée de notre secrétaire J.-P. Dépraz et les changements de personnes au secrétariat, c'est la bonne occasion de rationaliser, de simplifier, rendre plus performant notre centre administratif si faire se peut. Le Courrier supprime la plupart des circulaires. Il vise à remplacer progressivement le calendrier médical vaudois qui, d'hebdomadaire deviendra mensuel. Cela paraît possible, mais devra être soigneusement vérifié dans une première phase qui garde un caractère expérimental.

Le comité ne désire pas garder la haute main sur la composition de cet organe mensuel qui se verra probablement confiée à un comité de rédaction étroitement articulé avec le secrétariat et le comité.

Nous aurons besoin chaque mois de 8 pages de texte. Il paraît probable que ces lignes, communiquées à des médecins seulement, passent rapidement à l'opinion publique. D'où la nécessité d'une certaine qualité, d'un niveau minimal de réflexion, d'originalité: nous montrer tels que nous sommes d'accord mais sous un aspect rédactionnellement présentable. Dans le courrier qu'il reçoit quotidiennement de la part des membres de la Société, votre comité est toujours surpris par l'aspect anecdotique des problèmes posés. Et pourtant, derrière toutes ces anecdotes, se cache la vie médicale de notre canton. C'est cela qu'il faut extraire du quotidien pour en tirer une information valable, utilisable.

C'est vraiment l'ambition de ce périodique: faire grandir ce qu'il peut y avoir de valable et de grand chez nous tous et faire disparaître ce qui, minable ou mesquin, ne peut plus y trouver sa place.

Bon vent! Le voyage sera, je l'espère, passionnant et fertile en découvertes.

D^r F. Thévoz



Organe de la
Société vaudoise de médecine

Comité de la SVM

D^r Francis Thévoz, président
D^r André Flückiger, vice-président
D^r Pierre W. Loup, secrétaire
D^r Alain Depeursinge, trésorier
D^r Christian Allenbach
D^r Pierre Christeler
D^r Jean-Patrice Gardaz
D^r Philippe Turin
Professeur Jean Wertheimer

Secrétaire général

Jean-Paul Dépraz, lic. sc. pol.

Société vaudoise de médecine

Route d'Oron 1
Case postale 50
1010 Lausanne 10
Tél. 021/32 99 12
(8 h. 30 - 12 heures, sauf mardi)
(13 h. 30 - 17 h. 30, sauf jeudi et vendredi)
CCP-Lausanne 10-1500-5

Fondation pour la garde médicale S.O.S. – Médecin de garde

Tél. 021/32 99 32
(24 heures sur 24)
Abonnements de déviation
et de télécommunications au service
des médecins de la région lausannoise

Administration et rédaction

Case postale 50, 1010 Lausanne 10

Régie des annonces

Editions de la Tour Lausanne SA
Case postale 880, 1001 Lausanne
Tél. 021/32 99 41

Impression

Imprimerie Bron SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021/32 99 44

Nouvelle convention ambulatoire

Le point de la situation

Les événements de l'été en matière de convention avec les caisses maladie pour les traitements ambulatoires ayant été, pour une partie du corps médical, vécus de manière spasmodique, entrecoupés de périodes de vacances, il a semblé utile de refaire le point à ce sujet.



La poignée des présidents: M. Adalbert Jaques et le Dr Francis Thévoz.

Déjà de l'histoire!

Après un printemps tumultueux, fait de commissions paritaires de plus en plus rapprochées, l'espoir s'était évanoui de parvenir à une convention avant la pause d'été. Les regards se tournaient vers le Conseil d'Etat, dont on attendait une décision de revalorisation du tarif cadre, en vigueur sans modification depuis deux ans.

Le Comité de la SVM agissait à l'endroit du Conseil d'Etat, par des lettres et des contacts personnels, demandant une revalorisation juste et complète au 1^{er} juillet 1988. Les réponses reçues faisaient entrevoir une modification du tarif cadre laissant médecins et caisses maladie sur leur faim, et poussant de ce fait à la conclusion d'une convention.

Quel argument a-t-il décidé les caisses maladie à proposer un marché acceptable, au tout dernier moment? Difficile de le savoir: les pressions du Conseil d'Etat? La perte de recours et de procès ayant trait à la période précé-

dant le tarif cadre ou au tarif cadre lui-même? Probablement un amalgame de tout cela.

L'accord final est intervenu le 27 juin en commission paritaire, la ratification par la FVCM dans les premiers jours de juillet, et la votation générale de la SVM a mis un terme au processus à la fin de juillet. Rappelons que la convention a été acceptée par les médecins à une majorité de 2 contre 1, les deux tiers des membres s'étant exprimés.

La convention a été formellement signée le 15 août 1988, en présence du conseiller d'Etat Daniel Schmutz, et de M. Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hospitalisation.

Principes généraux et nouveautés

La nouvelle convention, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1988, est conclue sous le système du tiers garant. Il s'agit

là d'une exigence des caisses maladie, dont on voit les effets un peu partout en Suisse, à l'impulsion du concordat. Malgré une défense extrêmement active des négociateurs de la SVM, compris, il faut le dire, par une minorité de la partie adverse, il n'a pas été possible de sauvegarder la situation de compromis adoptée en matière de tiers payant pendant la période du tarif cadre. Il n'y aura donc plus de «médecins tiers payant», mais seulement, après accord de cas en cas avec la caisse maladie, des patients pour lesquels les notes sont remboursées directement au médecin (art. 7).

Les notes d'honoraires devront comporter les dates des prestations. Il s'agit là d'une exigence abandonnée dans le canton de Vaud depuis une vingtaine d'années, mais en vigueur dans plusieurs autres cantons. L'indication de la date doit figurer en regard de la liste des prestations effectuées au jour dit, ces dernières étant séparées en prestations générales et prestations spéciales. Toutes les notes d'honoraires concernant des traitements débutant à partir du 1^{er} octobre 1988 doivent se plier à cette exigence. La formule de note d'honoraires actuelle de la SVM se prête facilement à cet exercice: elle sera donc admise jusqu'à épuisement des stocks. Toutefois, une nouvelle formule sera prochainement disponible, comportant une colonne pour l'indication de la date.

Chaque note d'honoraires comportera également le numéro de concordat du médecin. Ce numéro est un matricule utilisé par le concordat des caisses maladie suisses pour établir notamment la statistique des coûts que la plupart d'entre vous connaissent. Le numéro de concordat peut être obtenu en téléphonant au 065/23 15 31.

En contrepartie partielle de ces nouveautés, les caisses maladie ont consenti à une revalorisation du point médical dépassant l'adaptation au coût de la vie (Fr. 2.60 pour les prestations générales, Fr. 2.50 pour les prestations spéciales).

Mise en application et reprise des discussions

Au moment où cet article paraîtra, la première séance de commission paritaire de la nouvelle ère conventionnelle aura eu lieu. Au nombre des problèmes que nous aurons soulevés à cette occasion figurent en bonne place :

Tiers payant occasionnel

Dans une circulaire à ses membres, la FVCM a donné de l'article 7 de la convention, introduisant une possibilité de remboursement direct du médecin par la caisse maladie d'un patient, une interprétation très restrictive : cette possibilité s'appliquerait essentiellement à certains toxicomanes, alcooliques, ou malades mentaux

pour lesquels l'application du « tiers garant » serait de nature à hypothéquer le traitement.

Des réactions de médecins nous ont montré que cette directive était prise au pied de la lettre. Nous aimerions obtenir, dans l'intérêt des patients, mais aussi des caisses maladie et des médecins, une compréhension plus souple. En particulier, il nous semble que certaines personnes âgées, peu habituées à manipuler de l'argent, pourraient entrer dans cette catégorie.

De toute façon, l'argent des caisses destiné à honorer des actes médicaux ne devrait pas, de bonne ou mauvaise foi, être détourné à d'autres fins.

Revalorisation des actes intellectuels

Le tarif cadre cantonal avait innové, en introduisant des valeurs de point différenciées, revalorisant par là les



Les secrétaires généraux : Claude Pöget et Jean-Paul Dépraz.

prestations générales. La nouvelle convention maintient cette idée, mais ne va pas assez loin : une discussion qui promet d'être longue et difficile va être engagée pour redonner à l'activité intellectuelle du médecin sa vraie valeur dans la tarification.

Sur tous les aspects de l'application et de l'évolution de la convention entre la FVCM et la SVM, les avis constructifs des membres de la Société seront particulièrement utiles : les négociateurs apprécieront que vous leur fassiez parvenir le vôtre !

Jean-Paul Dépraz,
secrétaire général SVM

Sur ce thème de la nouvelle convention ambulatoire, lire également l'article du Dr F. Thévoz dans le Bulletin des Médecins suisses, n° 37 du 14 septembre 1988, pp. 1545 sq., sous le titre «Trois ans sans convention dans le canton de Vaud».



Le conseiller d'Etat Daniel Schmutz et M. Michel Surbeck.

impossible n'est pas ... TIPO!

appelez-nous au

021 24 77 22



222.-
par mois leasing 48 mois
40 000 km

58.-
entretien
(facultatif),
pneus compris!



Tél. 021 / 24 77 22
Rue du Petit-Rocher 6

1003 Lausanne
Centre Automobiliste JAN

PREVISA Société anonyme d'assurance protection juridique

Siège à 1205 Genève
Boulevard Saint-Georges 72

Représentée à 1009 Pully-Lausanne
Avenue du Général-Guisan 58
Téléphone 021/29 49 46

Assurance de protection juridique privée et professionnelle

NOUS SERONS PRÉSENTS À
LOGIC '88
du 2 au 5 novembre
MONTREUX
STAND
5.137

POUR LA GESTION
ADMINISTRATIVE
DE VOTRE CABINET MÉDICAL

TAN-MED

UNE SOLUTION INFORMATIQUE
SOUPLE, ADAPTABLE
ET FACILE À UTILISER

**CHARGEZ-NOUS
DE VOUS DÉCHARGER**



TANVER S.A.
ENGINEERING AND DATA SYSTEMS

Invitation à l'Assemblée générale d'automne 1988

Tous les membres de la Société vaudoise de médecine sont cordialement invités à l'Assemblée générale d'automne, le jeudi 24 novembre 1988, à 16 heures, à l'aula de l'Ecole hôtelière du Chalet-à-Gobet.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 avril 1988¹.
2. Budgets 1989 de la SVM et de la CAFMED¹.
3. Admission des nouveaux membres.
4. Communication sur la procédure de révision des statuts.
5. *Courrier du Médecin vaudois*: échange d'idées à propos du nouveau bulletin de la SVM.
6. Réforme de la formation permanente: présentation des idées de la Commission pour la formation continue.
7. Divers.

L'assemblée se terminera par une discussion sur le thème de la révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie, avec notre invité, le Dr H. R. Sabli, Président central de la FMH.

Le traditionnel apéritif sera offert par la Maison F. Hoffmann-La Roche, que nous remercions de son amabilité. Pendant l'Assemblée, vous pourrez être atteints au 021/7841401.

¹ Ces documents seront envoyés aux membres avec un calendrier médical, début novembre.

Le présent avis vaut comme convocation officielle à l'Assemblée générale.

L'assemblée consultative (représentants des groupes régionaux) se réunira le jeudi 27 octobre 1988, à 17 heures, au Restaurant La Nautique, à Ouchy.

Les réunions des groupes régionaux auront lieu selon les indications du tableau ci-dessous. L'ordre du jour est le même que celui de l'Assemblée générale.

Réunions des groupes régionaux en vue de l'Assemblée générale d'automne

CONVOCATIONS

1 et 15	Rolle-Aubonne et Morges	W. Hinden	Mercredi 9 novembre 1988,	à 20 h. 15,	Restaurant du Léman, Morges
2	Lausanne Sud-Est	F. Vulliet	Lundi 7 novembre 1988,	à 18 h. 30,	Café de la Navigation, Lausanne
3 et 5	Lausanne Georgette et Rumine	A. Veya	Mardi 8 novembre 1988,	à 20 h. 00,	Salle de conférences Clinique Bois-Cerf
4 et 6	Lausanne Centre et Sud-Ouest	T. Hongler	Mardi 8 novembre 1988,	à 20 h. 15,	Abbaye de l'Arc
8	Lausanne Ouest	B. Pellet			
7 et 14	Lausanne Nord, Prilly, Le Mont	P. Horton	Mardi 1 ^{er} novembre 1988,	à 20 h. 00,	Auberge communale du Mont
9, 10,	Chailly-La Rosiaz-Epalinges,	R. Mottet,			
11, 12	Pully Est et Ouest	R.-J. Dufour, G. Moretti	Lundi 7 novembre 1988,	à 20 h. 00,	Restaurant Le Poivrier, Pully
13	Renens	J.-P. Pavillon	Mercredi 2 novembre 1988,	à 20 h. 15,	Café de Chavannes, route de la Maladière 40, Chavannes
16	Nyon	R. Arbex	Mardi 1 ^{er} novembre 1988,	à 20 h. 15,	Carnotzet communal de Crans (entrée en face du nouveau complexe communal)
17	Préalpes	Y. Guisan	Lundi 7 novembre 1988,	à 20 h. 15,	Salle Bratschi, Hôpital d'Aigle
18	Broye	P. Chollet	Mardi 8 novembre 1988,	à 20 h. 00,	Cafétéria de l'Hôpital de Moudon
19	Yverdon	M. Graff	Mardi 8 novembre 1988,	à 20 h. 15,	Hôtel de la Prairie, Yverdon
			Points à l'ordre du jour:		
			- Demandes de dispense de garde pour le Nord vaudois		
			- Problème des urgences à l'hôpital		
			- Nomination de remplaçant pour le Conseil général à l'hôpital		
20	Jura	F.-D. Mayor	Vendredi 28 octobre 1988,	à 20 h. 15,	Restaurant de la Croix-Blanche, Les Clées (le restaurant est fermé les lundis et mardis)
21 et 22	Vevey et La Tour-de-Peilz	J.-Ph. Bonjour	Mercredi 2 novembre 1988,	à 20 h. 00,	Réfectoire Hôpital de la Providence, Vevey
23	Montreux	H. Suter	Mardi 8 novembre 1988,	à 20 h. 15,	Hôtel Suisse et Majestic, Montreux
24	Lavaux	T. Reymond	Mardi 1 ^{er} novembre 1988,	à 19 h. 00,	Salle de conf. Hôp. de Lavaux, Cully

Dossier

Médecins et informatique

Informatisation du cabinet médical

Au vu des prestations exigées par la nouvelle convention avec la Fédération vaudoise des caisses maladie, de nombreux médecins se demandent si ce n'est pas le moment de faire le pas, d'informatiser leur cabinet. En effet, l'indication du calendrier des prestations ne présente aucune difficulté au moyen d'un ordinateur. Ce dernier, d'autre part, est si tyrannique qu'il impose l'ordre et la méthode dans la gestion du cabinet. D'aucuns y voient une contrainte insupportable, mais les autres, la grande majorité, reconnaissent les avantages de cette tutelle. Pour que la greffe de l'ordinateur sur le cabinet médical réussisse, il faut que deux conditions au moins soient remplies : premièrement, que le médecin et son personnel soient prêts à jouer le jeu, c'est-à-dire à mettre éventuellement en cause certaines méthodes de travail ; ensuite, qu'il ne soit fait aucune concession au professionnalisme de l'équipement en matériel et en logiciel.

Que faut-il attendre de l'ordinateur ?

On peut, grosso modo, répartir les tâches de l'ordinateur au cabinet médical en trois groupes : la gestion, l'organisation, la recherche. Dans la plupart des cas, l'informatisation se limitera aux tâches du premier groupe. Les programmes disponibles sur le marché traitent du reste tous de ces aspects de gestion, mais restent très limités sur les autres prestations.

La gestion du cabinet comprend trois aspects principaux, pour lesquels l'ordinateur peut être d'un précieux secours :

- *la facturation* : un programme de saisie des informations permettra d'enregistrer tous les renseignements nécessaires à l'établissement

de la facture, sans aucune peine, et surtout sans en oublier. La facture elle-même pourra être éditée sur une formule ad hoc, vendue par le fournisseur du programme, éventuellement mise à disposition par la banque. Le programme doit permettre de différencier, bien entendu, les tarifs à utiliser en fonction de la nature des cas ;

- *la gestion des débiteurs* : cette gestion dépendra du mode de paiement envisagé (bulletin de versement, BVR, encaissement par la banque). L'ordinateur établira des listes de débiteurs, de même que les éventuelles lettres de rappel ;
- *la comptabilité* : certains programmes comptables sont très faciles à utiliser et permettent d'effectuer au cabinet même toute la comptabilité de ce dernier. De bons conseils fiduciaires sont cependant nécessaires pour la mise au point du plan comptable, voire pour la révision annuelle et l'établissement des documents fiscaux.

En plus de l'indispensable traitement de texte, qui remplace avantageusement la machine à écrire, une partie des logiciels disponibles sur le marché offrent des prestations d'organisation, telles que la tenue de l'agenda du médecin, avec une possibilité d'optimisation de l'emploi du temps. La constitution et la tenue des dossiers des patients font également l'objet de développements chez les concepteurs de programmes. A l'avenir, le traitement et l'archivage électroniques du dossier feront très probablement partie des outils habituels du médecin. Il faut reconnaître toutefois qu'un certain chemin, autant psychologique que juridique, doit être encore franchi pour que cette technique se généralise.

Bien évidemment, à partir de l'enregistrement des dossiers de tous ses patients, un médecin pourra se livrer à des activités de **recherche scientifique**, en tirant des statistiques diverses. On peut même imaginer qu'à terme, des réseaux de médecins informatisés aboutissent à la constitution de banques de statistiques médicales à partir de la pratique privée.

L'ordinateur de gestion n'est pas un jouet !

En pensant à l'informatisation d'un cabinet médical, il faut garder présente à l'esprit cette constatation vitale : dans le cabinet, l'ordinateur aura la place d'un équipement professionnel, au même titre que les appareils médicaux. Aucun médecin ne voudrait traiter ses patients à l'aide d'installations bricolées ! Il faut donc, malgré la tentation des gadgets et des mirobolantes affaires que l'on peut saisir, surtout en voyageant, penser à un équipement informatique fiable, durable et bénéficiant d'un service d'entretien sans faille.

Le cadre de cet article ne permet pas d'entrer dans des détails. Bornons-nous donc à relever quelques points auxquels on pense peu dans le feu d'artifice des démonstrations :

Le matériel

Une marque réputée et bien établie vend en général son matériel un peu plus cher que les sous-marques. Cette différence, on la retrouve la plupart du temps, dans un usage professionnel, dans la qualité et la rapidité du service après-vente. Les grandes marques, qui vendent beaucoup d'ordinateurs en Suisse, disposent également du meilleur réseau de service après-vente. En cas de panne, lorsque l'enjeu est les liquidités du cabinet médical, il vaut mieux faire venir le réparateur – éventuellement avec une machine de remplacement – de l'autre bout de la ville que de l'autre bout de la Suisse. Que penser alors du matériel importé, que les représentants locaux risquent de ne pas reconnaître, ou de n'accepter d'entretenir qu'à des tarifs exorbitants ?

Sur le même thème des fausses économies, il faut dire deux mots de la capacité et des équipements périphériques de l'ordinateur. Au départ, une capacité plutôt faible semble souvent suffisante, surtout aux médecins qui n'envisagent pas un usage extensif de l'ordinateur dans leur pratique. Il faut

pendant se souvenir que l'appétit vient en mangeant! Ainsi, en découvrant les facilités d'utilisation des programmes informatiques, on peut avoir envie de réaliser quelques à-côtés pour lesquels une capacité de mémoire suffisante n'a pas été prévue au départ. Bien sûr, des adjonctions sont possibles, mais elles sont souvent plus coûteuses qu'un achat suffisant à l'origine.

Un petit appareil, relativement peu coûteux par rapport à l'ensemble du matériel informatique nécessaire, peut rendre aussi d'éminents services aux médecins. Il s'agit du *streamer*: ce lecteur de cassettes, de grande capacité, permet de sauver l'intégralité du disque dur de l'ordinateur en une seule opération, de quelques minutes. Pour tous ceux qui auront pratiqué régulièrement la sauvegarde d'un disque dur de 20 Mb sur des dizaines de disquettes conventionnelles, au prix d'un travail d'une demi-heure à une heure, l'acquisition d'un *streamer* ne semblera en aucun cas superfétatoire. La facilité même de la sauvegarde veut aussi qu'on la fasse plus régulièrement, c'est-à-dire qu'on mette mieux à l'abri les données essentielles au travail du cabinet (la sauvegarde doit être au minimum quotidienne!).

Le logiciel

Pour le logiciel, soit l'ensemble des programmes utilisés pour la gestion

du cabinet médical, on peut sans autre appliquer le même raisonnement que pour le matériel. Le fournisseur du logiciel doit être une maison connue, fiable, établie à proximité, disposant de spécialistes intervenant dans des délais très brefs pour éliminer les imperfections du système, former le personnel, rétablir des situations malencontreuses. Encore une fois, il est possible d'acheter des programmes bon marché et de les faire tourner sur des machines de configuration moyenne. Tout cela fonctionne parfaitement, jusqu'au jour où l'ordinateur refuse obstinément de traiter et de restituer les précieuses informations qu'on lui a confiées. A ce moment, le médecin dépend entièrement de la qualité des services de la maison à laquelle il a acheté son logiciel. L'herbe de notre pré paraît-elle un peu jaunie et un peu dure à mâcher? La perspective peut changer si on s'aperçoit tout à coup qu'on est sur une île!

Que choisir?

Il existe de nombreux programmes de gestion de cabinets médicaux. Un certain nombre d'entre eux ont été développés en Suisse romande, voire dans le canton de Vaud. Vous en trouverez des reflets publicitaires dans les autres pages de ce journal.

Le syndicat des médecins a tenté de répondre à la question: «Que choisir?» Dans un premier temps, il a publié une première partie d'un état du marché, dans le *Bulletin des Médecins suisses* (n° 48 du 2 décembre 1987). On pourra se référer à ces tableaux pour avoir une idée de la configuration de programmes connus surtout en Suisse alémanique et du prix de ces applications.

Rien ne remplace, à vrai dire, une démonstration pratique, voire une bonne discussion avec un utilisateur réel des systèmes entrant en ligne de compte. On recommandera donc aux médecins de s'adresser à des collègues disposant déjà d'un équipement informatique et de leur demander les expériences qu'ils ont faites à ce sujet.

En guise de point final, voici un point d'orgue sur lequel tous les intéressés s'arrêteront volontiers: dans le cadre de la foire informatique Logic 1988, le syndicat des médecins organisera, le *jeudi 3 novembre 1988, de 9 à 12 h. 30, à Montreux*, une présentation et une démonstration simultanées de quatre systèmes de gestion de cabinet médical par ordinateur, développés en Suisse romande. Les indications techniques et les inscriptions pour cette journée sont publiées dans le *Bulletin des Médecins suisses*.

Jean-Paul Dépraz,
secrétaire général SVM

Le CIGAL: pourquoi?

Dans la palette des programmes informatiques pour la gestion du cabinet médical, Galien II présente la particularité d'avoir été développé par des médecins eux-mêmes, regroupant leurs idées et leurs forces au sein d'un club, et se donnant par là même les moyens d'un échange fructueux d'expériences et de coups de main. L'affaire n'est pas allée sans difficultés: elles sont maintenant surmontées, et le résultat est un programme fonctionnant à la satisfaction de ses promoteurs-utilisateurs. En cette période où la question de l'informatisation se pose à beaucoup de médecins, il est utile de voir à quoi en est le programme né au sein de la SVM!

(Réd.)

Le CIGAL, ou Club Informatique GALien, est un club de médecins, issu à l'origine de la Commission informatique nommée par la SVM en 1982. Il a pour but de développer ou faire développer des programmes informatiques spécifiques destinés à la gestion et

aux autres besoins des médecins installés. Il veut éviter à ses membres les pièges coûteux et aventureux de l'expérience informatique individuelle.

Pour ce faire, il est propriétaire des programmes développés, il gère ou met en gérance la maintenance de ces

programmes (révisions et améliorations continues sont nécessaires pour garantir la qualité du produit!). Il s'assure de la compatibilité d'une génération de programmes à l'autre, et ainsi de la possibilité pour l'utilisateur de passer d'une version antérieure à la suivante sans perdre ses fichiers.

Les frais de développement et de transfert d'une version à la suivante sont couverts par la maintenance-programme, qui donne droit également à la «hot-line» et à toutes les interventions conventionnelles. Le gérant ne peut facturer que des frais non conventionnels, par exemple: installation de nouvelles machines, interventions rendues nécessaires par des erreurs manifestes d'utilisation, cours de formation supplémentaires... L'assemblée générale du club, sur proposition



BUREAUTIQUE

Av. de Provence 10
1000 LAUSANNE 20
Tél. 021/256022
Téléfax 021/240730

GALIEN II

PROGRAMME DE

PROMOSOFT

GALIEN II est rapide, beau, bien structuré, pratique et bon marché!

GALIEN II permet toutes les fonctions que ses concurrents proposent partiellement.

Si un besoin nouveau ou une possibilité technologique nouvelle apparaît, ils sont automatiquement intégrés dans GALIEN II.

GALIEN II est à la fois :

- une gestion complète de facturation et rappels avec édition des factures et encaissement par bulletins bleus (BVR) ou verts ;
- une saisie des prestations rapide avec accès sur l'écran aux prestations antérieures et impression directe si nécessaire ;
- un encaissement automatique par disquette (PTT et banques) si vous utilisez les BVR ;
- des journaux multiples et variés avec, entre autres, un journal de facturation détaillé comprenant les dates de prestations qui sert de double ;
- des statistiques par facturation et cumulées depuis la date de votre choix, qui indiquent le coût/cas, le coût/consultation, le pourcentage de prestations générales et spéciales, le chiffre d'affaires ;
- la possibilité de statistiques détaillées sur une ou plusieurs prestations pour une période à choix ;
- des étiquettes ;
- des tris par critères en grand nombre ;
- le lien possible avec un traitement de texte ;
- l'utilisation en multiposte (plusieurs postes de travail) ;
- la transmission d'informations à distance et l'accès aux grandes banques de données.

Le CIGAL

Un collectif de médecins propriétaires du programme auquel vous allez adhérer.

Promosoft SA

Des professionnels qui gèrent le développement, la promotion, le support.

Les conditions

Le droit d'utilisation de GALIEN II	Fr. 4000.—
L'adhésion et les royalties dues au CIGAL	Fr. 1000.—
La clé de protection MEMDOS	Fr. 700.—
Les frais de transport et d'installation « hardware et software »	Fr. 600.—

Le matériel

Ordinateurs Olivetti PC/AT ou PS/2 et compatibles (MS-DOS ou DS/2).

Imprimantes agréées PTT (avec jeux de caractères OCR-B).

Les avantages

Les membres du CIGAL sont copropriétaires du produit et décident eux-mêmes de l'avenir.

Le programme est évolutif et toutes les nouvelles versions sont gratuites moyennant un contrat de maintenance.

Une animation du CIGAL par un journal des conseils pour l'informatique.

du comité et en accord avec le gérant, réactualise chaque année la maintenance au montant le plus bas que permet l'état de développement des programmes et les coûts réels des interventions conventionnelles.

De l'origine à nos jours : qu'avons-nous réalisé ?

1982 : naissance du CIGAL. 1983 : une version Galien I sous CP/M a été largement utilisée, suivie en 1985 d'une version Galien I sous MS-DOS, puis, en 1987, de Galien II sous memdos. A chaque étape, les utilisateurs ont pu garder leurs fichiers et se sont donc vu offrir le transfert de leurs données sans autres frais que ceux dus à l'évolution technologique, soit l'achat de machines nouvelles chez le marchand de leur choix.

Galien II memdos : quels avantages ?

Il s'agit du programme le plus performant, à notre connaissance, pour la gestion du cabinet, toujours réactualisé si des possibilités techniques ou des idées nouvelles apparaissent. Une fois entré dans le club, et après versement du droit d'usage des programmes, le médecin a à sa disposition toutes les possibilités de Galien II sans coût supplémentaire, soit : BVR, calendrier, usage d'un écran couleur avec fenêtres, sauvetage quotidien des données sur bande magnétique (streamer), cours de formation de base, grande facilité d'emploi avec écran d'aide et manuel... Des possibilités nouvelles à venir sont également comprises : usage multiposte, télémaintenance, et donc possibilité de liens télématiques extérieurs au CIGAL.

Le CIGAL est devenu fourmi !

Ayant constaté qu'un club de médecins n'était pas forcément un bon gestionnaire, nous avons décidé, en 1987, de mettre en gérance la gestion et la diffusion des programmes Galien auprès de la Société Promosoft, qui a développé Galien II à notre satisfaction.

Cela ne va pas, même pour une organisation comme Promosoft, sans quelques difficultés d'adaptation, sur-

tout si l'on songe au travail énorme et particulièrement ardu que représente le transfert de dizaines d'utilisateurs d'une version Galien I sous CP/M à Galien II sous memdos. A ce jour, tous les utilisateurs de Galien I ont pu bénéficier du transfert : le gros de nos soucis est donc derrière nous !

Promosoft commence à être rodé et répond de mieux en mieux, et de plus en plus vite, aux questions et problèmes de chacun des utilisateurs, et Dieu sait s'ils sont parfois saugrenus ! Nous envisageons une réduction de la maintenance dans de brefs délais. Nous avons décidé que nous maintiendrons les droits d'utilisation de nos

programmes à Fr. 4000.-, versement unique donnant droit aux développements futurs par simple adhésion au contrat de maintenance.

La cotisation d'entrée au CIGAL est toujours de Fr. 1000.-. Elle est éventuellement remboursable aux membres qui quitteraient le club avant dix ans, dans la mesure où les finances le permettraient.

En conclusion : Galien II est incomparable ! La publicité comparative étant interdite, comparez-le vous-même !

Dr Pascal Vallotton,
trésorier du CIGAL

Transparence !

Si vous vous intéressez au CIGAL et à Galien II, vous payerez :

- adhésion au club (éventuellement remboursable) Fr. 1000.-
- droits d'utilisation des programmes Fr. 4000.-
- installation de Galien II sur votre machine Fr. 600.-
- clé d'utilisation de memdos Fr. 700.-
- une machine de haut de gamme, qui peut être achetée chez le marchand de votre choix.

Par exemple proposition Promosoft actuelle : Fr. 11700.-

- Olivetti M290, microprocesseur 80286
- écran couleur EGA
- disque dur 20 Mb
- streamer pour sauvetage rapide sur bande
- lecteur de disquettes 1,44 Mb
- imprimante agréée PTT pour les BVR

Coût total clés en main, programme compris Fr. 18000.-

Dans une configuration minimale, qui vous permettra quand même d'utiliser toutes les possibilités de Galien II, mais avec des lenteurs, l'ensemble machine-imprimante-programme vous coûtera moins de Fr. 10000.-.

Courrier des lecteurs

Bien sûr, le courrier des lecteurs du premier numéro d'une revue ne peut être que vide ! La rubrique existe pourtant, de manière à vous inciter à manifester vos opinions à l'intention de vos collègues. Suggestions, remarques, félicitations même sur ce premier numéro du *Courrier du Médecin vaudois* seront les bienvenues à la rédaction.

(Réd.)

Nouvelles du comité

Dans cette rubrique, vous trouverez une brève mention des activités saillantes du comité depuis le délai rédactionnel du précédent *Courrier du Médecin vaudois*.

Relations intercantionales: début juillet, une rencontre des comités fribourgeois et vaudois a été mise sur pied. A cette occasion, M. François-Xavier Deschenaux, secrétaire général de la FMH, a présenté le projet de révision complète du tarif bleu.

Faculté de médecine: une délégation du comité a rencontré le décanat de la Faculté de médecine, début juin, pour discuter de la collaboration SVM-Faculté de médecine, en particulier dans le domaine de la formation postgraduée.

Formation postgraduée/titre FMH: le comité a reçu le Dr Christiane Roth, responsable de la formation postgraduée au Secrétariat central de la FMH, pour un tour d'horizon et la discussion de quelques problèmes liés à la reconnaissance de places de stage.

Statistiques sanitaires: le comité a reçu M. Schenker, adjoint au Service de la santé publique, pour discuter d'une refonte des statistiques sanitaires vaudoises. Il a pris position sur ce projet, en acceptant de s'y associer, mais en demandant une stricte adéquation des moyens engagés aux besoins.

Médecins hospitaliers: le comité a reçu à plusieurs reprises le Dr André Burdet, président de la Commission des médecins hospitaliers, ainsi que le Dr Yves Guisan. Il s'est fait présenter le nouveau mode de rémunération des médecins hospitaliers, ainsi que des réflexions sur le nombre des assistants et des médecins chefs dans les hôpitaux du GHRV.

Anesthésistes: le comité a appuyé une démarche du groupe des anesthésistes, faisant suite à un rapport contesté de la santé publique sur le manque de médecins dans cette spécialité. Une rencontre est agendée entre les représentants des anesthésistes et les responsables de la santé publique à ce sujet.

Pédiatres: le comité s'est occupé d'un problème survenu en clinique privée, où les caisses maladie refusent d'accorder aux nouveau-nés les conditions d'assurance de la mère. Il a d'autre part été informé par le Dr Michaël Reinhardt des activités d'une Commission d'étude de la pédiatrie vaudoise que ce dernier préside.

Caisses maladie: de nombreuses commissions paritaires et discussions en comité ont abouti à la conclusion de la nouvelle convention médicale, entrée en vigueur au 1^{er} juillet.

DISP: une délégation du comité a été reçue par le conseiller d'Etat Philippe Pidoux, chef du Département de l'intérieur et de la santé publique, et M. Charles Kleiber, chef du Service de la santé publique. Cette rencontre a été l'occasion de passer en revue les grands problèmes du moment: médecine ambulatoire dans les hôpitaux, effets de la pléthore médicale dans le canton de Vaud, conséquences des nouveaux règlements concernant les médecins cadres et les assistants sur la formation des médecins, projet de refonte des statistiques sanitaires vaudoises.

Convention OMSV: une convention a été signée le 14 juin 1988 entre la SVM et l'OMSV. Elle concerne les médecins traitants et les médecins-conseils des zones sanitaires prévues par le renforcement de l'action médico-sociale à domicile.

Urologues: le comité a régulièrement suivi, par l'intermédiaire de ses représentants à la Fondation Specimed, la dotation en appareils de lithotripsie.

Secrétariat de la SVM: après étude du problème, le comité a renoncé à mettre en gérance les assurances de groupe de la SVM auprès d'un organisme tiers. Il a également décidé de rafraîchir et terminer les programmes informatiques pour la gestion de la Société.

PSIMED Gestion de cabinets médicaux

Applications :

Dossier administratif du patient.
Facturation à choix.
Encaissements manuels ou disquettes bancaires.
Rappels automatiques ou nuancés.
Tarifs officiels fournis avec le système.
Comptabilité débiteurs.
Module diagnostics et recherche de mots clés.

Particularités :

Personnalisation au cabinet médical.
Extrême souplesse et hautes performances.
Simplicité d'utilisation.
Rapide et économique.
Monoposte ou multiposte.

Options :

Dossiers médicaux.
Dossiers hospitalisation.
Liste de travail.
Statistiques de gestion.
Comptabilité générale.
Agenda électronique.
Traitement de texte.

PSIPI SA

Spécialiste de l'informatique médicale

Case postale 66, 1213 Petit-Lancy 2, tél. 022/92 38 80

Opinions

Partenaires pour le moins particuliers

Sous la plume d'un certain H. Ludens, un article¹ a paru dans le *Journal des Caisses Maladie suisses*, consacré à la pléthore médicale. Je ne puis m'empêcher d'en soumettre quelques passages à votre réflexion : « Les heures supplémentaires et des cabinets archicomblés ont précisément et très fréquemment pour cause ce besoin de réaliser un revenu supplémentaire, de consolider un chiffre d'affaires auquel on s'est « habitué » et dont on ne voudrait pas, par conséquent, voir fondre les avantages »... « Les caisses maladie seraient bien avisées, quant à elles, en prenant aujourd'hui déjà garde à ne plus prendre en charge que les prestations fournies plus ou moins durant les « heures de travail normales » et de préconiser l'observation rigoureuse d'une « journée de travail normale », une mesure durable en faveur des jeunes médecins, à faire accepter par les aînés du corps médical »... « Car à l'avenir personne ne sera disposé à sacrifier des milliards pour la formation de la génération nouvelle de médecins hautement qualifiés pour que celle-ci dilapide ses potentialités en acceptant un emploi inadéquat, tandis que les médecins en fonction, eux, gardent ostensiblement le goût du lucre. » Même si cette analyse ne reflète pas l'opinion de l'ensemble des responsables des caisses maladie, il est assez significatif que ce genre de torchon trouve à être édité dans le *Journal des Caisses Maladie suisses*. Et nous qui croyions naïvement qu'il ne fallait plus se critiquer mais apprendre à se respecter ! Merci M. H. Ludens de nous

montrer encore une fois le vrai visage de nos soi-disant partenaires. Ces propos ne sont pas des insultes mais le reflet du gouffre d'ignorance dans lequel baignent ces employés de bureau incompetents chargés par la loi de surveiller notre profession.

Leur philosophie est très simple : équilibrer leur budget et faire le plus de bénéfices (pardon, de réserves) possible. Le malade on s'en moque : qu'il paie plus de primes, des franchises toujours plus hautes, avec des réserves en cas de maladie alors qu'il s'est justement assuré pour cela. Quant aux médecins, il faut les payer le moins possible, alors on va les rendre responsables de tout. Evidemment, s'ils n'existaient pas, il n'y aurait pas de dépenses. Mais on ne peut pas les supprimer, car alors les caisses maladie disparaîtraient également, dommage ! Alors culpabilisons-les le plus possible pour pouvoir en faire des « fonctionnaires de santé ». Et les fonctionnaires ont des « heures de travail normales » ! Ainsi tout le monde sera content, sauf le malade mais celui-là ne compte pas, n'est-ce pas M. H. Ludens ? Si les cabinets médicaux sont archicomblés, ce n'est pas par appât du gain, mais pour essayer de répondre à la demande des gens. Pour vous, la population se compose de clients, pour nous ce sont des patients (de *patior* qui signifie souffrir en latin) ! Ce patient nous confie un mandat que nous devons remplir au mieux de notre conscience et de nos connaissances. Nous n'allons pas chercher les gens chez eux, comme vous, en leur proposant des contrats

alléchants pour les attirer. Car enfin qu'apportent les caisses maladie au système de santé de notre pays à part des tracasseries pour les uns et des insultes pour les autres ? De par leur attitude, elles contribuent à créer un état de méfiance vis-à-vis du corps médical qui risque à la longue de porter préjudice à la qualité des soins aux malades. A quoi peuvent bien servir toutes les informations qu'elles accumulent sur nous puisqu'elles feignent d'ignorer même les plus officielles ? Même les statisticiens proches des caisses maladie s'accordent à reconnaître que seuls 4% des médecins pratiquent des honoraires abusifs. Où est le « goût du lucre » puisque de l'aveu même des caisses maladie 96% des médecins facturent normalement ?

Mais il est illusoire d'attendre de la part de fonctionnaires aigris de changer leur conception vis-à-vis du corps médical. La seule solution, c'est que la loi change et leur retire d'autorité la possibilité de s'insinuer de quelque façon que ce soit dans notre pratique médicale. Le Comité de la SVM serait bien avisé de faire rapidement cette proposition à la FMH car on ne saurait discuter plus longtemps avec de pareils individus.

Dr Rudolf Mayer,
président du GMI

¹ *Journal des Caisses Maladie suisses*, organe du Concordat des caisses maladie suisses, n° 6 du 25 juin 1988, p. 61. H. Ludens : « L'Europe de 1995 : 45 000 médecins germanophones au chômage... »

Consilium ?

Depuis l'introduction de la nouvelle réglementation de la franchise des assurés des caisses maladie, une très importante part des patients a opté pour la franchise annuelle, système par ailleurs vivement recommandé par le Conseil fédéral. De ce fait le consilium auprès du confrère ne tombe

plus désormais sous le coup de la « punition » par nouvelle franchise.

Conscients que nous sommes que la notion de la qualité du travail fourni dans nos cabinets est notre premier souci, nous ne devons dorénavant plus hésiter à demander à nos confrères des autres disciplines beaucoup

plus fréquemment des consiliums pour nos patients, comme cela fut le cas jusqu'en 1980. Etant donné le nombre toujours croissant de médecins établis, les positions 0028 et 0027 pourraient réapparaître plus souvent dans nos notes d'honoraires pour le bien de tous.

Dr Ulrich Schmid

Communiqués

Experts au Tribunal civil

M^e Jacques Viret, juge cantonal et ancien secrétaire général de la SVM, lance un appel aux médecins intéressés par une activité d'expertise. A son initiative, une liste officielle de médecins disponibles pour une expertise a été instituée. Lorsque les tribunaux civils cherchent des experts médecins, ils consultent cette liste. Les médecins sollicités sont bien entendu libres d'accepter ou de refuser l'expertise qui leur est proposée. Cette activité est assez bien rémunérée.

La liste initiale s'étant un peu épuisée, il conviendrait de lui redonner un peu de sang neuf! Les intéressés peuvent s'inscrire auprès du Secrétariat de la SVM, par téléphone ou en envoyant une petite carte.

Offre spéciale de photocopieurs

Le syndicat des médecins a conclu un contrat pour la fourniture de photocopieurs pour cabinets médicaux à des conditions particulièrement avantageuses (photocopieur Mita). Cette offre étant également parue dans le *Bulletin des Médecins suisses* (nos 34 et 36), nous vous renvoyons pour les détails à cette publication.

Le responsable de cette offre est M. Andreas Luginbühl, syndicat des médecins, Elfenstrasse 18, 3000 Berne 16, tél. 031/43 55 43).

Greffes hépatiques au CHUV

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud ayant récemment autorisé la transplantation hépatique au CHUV, un groupe de consultants pluridisciplinaire se tient à la disposition des médecins traitants pour évaluation des indications à une greffe du foie. Il peut être contacté par le CHUV (professeur A.-L. Blum, Division de gastro-entérologie, D^r F. Mosimann, PD et agrégé, service de chirurgie B) ou par la Polyclinique médicale (professeur J.-J. Gonvers).

Garde chirurgicale pour la région lausannoise

Dès juillet 1988, le groupement des chirurgiens organise un système de garde permanente en:

- chirurgie générale et vasculaire;
- traumatologie et orthopédie;
- urologie.

Les spécialistes concernés travaillent dans les différentes cliniques de la région lausannoise. Ils peuvent être consultés pour un avis, un renseignement, et pour les patients, couverts par une assurance privée, qui désirent être hospitalisés dans une clinique de la région lausannoise.

Si vous avez besoin de l'un de ces spécialistes, veuillez contacter le CTM qui vous renseignera et se chargera de le rechercher si nécessaire.

Fonds cantonal pour la famille

Le Fonds cantonal pour la famille est une nouvelle fondation de droit public, gérée par la Caisse générale d'allocations familiales à Clarens. Son but est d'aider des familles, dans une situation financière difficile, à réaliser des objectifs dignes d'intérêt. Il s'agit en particulier de compléter les allocations familiales ou de formation professionnelle, ainsi que d'accorder des allocations de naissance extraordinaires.

Les demandes au Fonds cantonal pour la famille se font sur un formulaire ad hoc, à disposition auprès des agences communales AVS, des caisses d'allocations familiales, des services sociaux, ou directement à l'adresse du Fonds cantonal (rue du Lac 37, 1815 Clarens, tél. 021/964 12 11).

Les médecins qui identifient des situations familiales financièrement pénibles sont priés d'attirer l'attention des intéressés sur le Fonds cantonal pour la famille.

Centre de prévention des ligues de la santé

Le Centre de prévention des ligues de la santé propose un large programme de cours destinés aux adultes et aux enfants, donnés en grande partie dans ses locaux rénovés de la rue Chaucrau 3 à Lausanne. Le programme des cours peut être obtenu à l'adresse du Centre ou par téléphone au 021/209142 (de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, sauf vendredi après-midi).

Club en fauteuil roulant Lausanne

Le Club en fauteuil roulant de Lausanne, section de l'Association suisse des paraplégiques, offre ses services aux adolescents en fauteuil roulant, afin de les aider dans leur intégration à la société. Il souhaite que les médecins vaudois qui entreraient en contact avec des handicapés moteurs adolescents signalent son existence aux intéressés et à leurs parents. Les experien-

Prochaines parutions:



N° 2/88
23 novembre 1988
(délai rédactionnel:
31 octobre 1988)

N° 1/89
5 janvier 1989
(délai rédactionnel:
5 décembre 1988)

ces réalisées par le club jusqu'à présent sont très positives et méritent d'être encouragées.

Pour tout renseignement, s'adresser au Club en fauteuil roulant, Lausanne, case postale 1, 1000 Lausanne 19, ou à son président, le Dr Henri Borel.

Le médecin généraliste et la famille

C'est à ce thème qu'environ 90 médecins généralistes vaudois, entourés de quelques confrères d'autres cantons romands, ont consacré la journée du jeudi 22 septembre 1988 au Château d'Oron dans le cadre du cours de perfectionnement de la Société vaudoise de médecine.

Après une courte assemblée du Groupement des médecins généralistes vaudois, les participants ont évoqué les problèmes des enfants difficiles – avec leurs signes d'appel parfois méconnus – les familles en rupture, les diverses thérapies familiales – avec ou sans l'apport de la psychiatrie – ainsi que les placements en milieux ouverts ou en institutions.

Un montage audiovisuel, préparé par un médecin généraliste de Lutry, a montré par de très belles images l'importance de la visite à domicile, quand elle est nécessaire, avec son implication familiale.

Garder un être cher à domicile jusqu'à la mort devient difficile, peut-être parce que les jeunes familles n'en ont plus le courage ou parce que les médecins en ont perdu l'habitude. Ce sont donc les moments inéluctables de la fin de la vie qu'une infirmière de soins à domicile et une femme médecin oncologue genevoises ont présenté, avec vérité et humanité, parallèlement à la description de soins palliatifs efficaces.

La profondeur et la science du livre magistral de Philippe Ariès *Essai sur l'Histoire de la Mort en Occident* ont dominé les débats de l'assemblée.

Toujours désireux d'élargir ses connaissances et saisissant au vol un sujet d'actualité, le comité d'organisation avait demandé au photographe-reporter Jean-Philippe Daulte de projeter des images de la Corée du Sud, fruits d'un long voyage. «Autour de la famille, dans la Corée des JO...» fut une succession de photos impressionnantes venant d'une autre civilisation, commentées par la journaliste Catherine Collet. Après une table ronde animée, les médecins généralistes ont eu le plaisir de visiter quelques pièces meublées du château ainsi que la précieuse bibliothèque.

Contrôle de qualité du radiodiagnostic chez les généralistes

Le syndicat des médecins nous prie d'annoncer qu'il diffusera, à la fin de 1988 ou au début de 1989, des recommandations sur la garantie de la qualité en radiodiagnostic au cabinet du généraliste. Il nous livre à ce sujet les réflexions suivantes :

«Le radiodiagnostic au cabinet du généraliste est une méthode d'investigation qui permet, dans une large mesure, au médecin de fournir à ses patients l'assistance et le traitement global qu'ils nécessitent. A condition toutefois que le praticien se tienne au courant de la pose des indications, de l'interprétation de l'image, mais aussi des possibilités offertes par l'imagerie médicale moderne et ses principales applications. Une formation continue en la matière est indispensable pour gérer sa propre installation radiologique. Le savoir et les capacités médicales ne sauraient suffire. Le patient doit pouvoir compter sur un examen radiologique qui l'expose le moins possible aux rayonnements. Cela ne dépend pas uniquement de l'état des connaissances du médecin, mais tout autant du fonctionnement irréprochable de l'appareil. Il faut se demander dès lors quels sont les contrôles qu'il convient (qu'il est nécessaire) d'effectuer, et à quels intervalles.

»Sur l'initiative de la Société suisse de médecine générale (SSMG), quelques praticiens généralistes ont accepté de soumettre leur activité radiologique à une autocritique et de se poser des questions : le cliché prévu est-il nécessaire ? Le réglage est-il techniquement correct ? La puissance de l'appareil a-t-elle la régularité suffisante ? Quelle est la qualité des films et de leur développement ? Mes connaissances du diagnostic et de l'interprétation suffisent-elles ou non ? En ce qui concerne l'examen des aspects techniques (contrôle de la régularité de l'installation radiologique, développement des films), chaque participant a reçu une mallette contenant un appareil de contrôle, un densitomètre et un sensitomètre. Le projet est intitulé «Mister X». Les premiers résultats devraient être connus à la fin des vacances d'été.

»Parallèlement, le syndicat des médecins étudie plusieurs possibilités de vérifier le bon état et l'utilisation correcte des appareils de radiologie dans les cabinets médicaux ; il s'agit donc de l'aspect purement technique de l'exploitation, s'appuyant sur les consignes officielles en radioprotection. Les offres que nous avons recueillies font l'objet d'une analyse.

»Des études menées en Allemagne ont montré qu'il est possible d'économiser en moyenne 8% sur le matériel grâce simplement à la sensitométrie et à la densitométrie. En y ajoutant le contrôle de la constance de puissance de l'installation, le médecin peut améliorer la rentabilité de son cabinet en réduisant le coût de ses prestations en radiologie. A condition bien sûr que ces contrôles soient réguliers et de qualité irréprochable.

»Nous conseillons à tout médecin concerné d'attendre les résultats du projet «Mister X» et les évaluations qu'en fera le syndicat des médecins avant de signer un contrat de service et d'entretien avec un fournisseur d'installation.»

Poursuites, faillite, concordat

M. Michel Favre nous a fait parvenir un *Guide pratique de la procédure des poursuites, de la faillite et du concordat*, brochure de 40 pages, claire et bien structurée, qu'il a éditée. Ce texte peut rendre de grands services aux médecins dans la gestion de leur contentieux. Il est en vente auprès de l'éditeur au prix de Fr. 25.- l'exemplaire. Pour une commande groupée de plus de 25 exemplaires, nous pouvons l'obtenir au prix de Fr. 17.50. Nous vous prions donc de nous signaler votre intérêt au moyen du bulletin ci-dessous ou d'une petite note, avant le 5 novembre 1988, pour pouvoir bénéficier de ce prix de faveur.

Commande du Guide des poursuites

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Je commande _____ exemplaire(s) du *Guide pratique de la procédure des poursuites, de la faillite et du concordat*.

Lieu : _____

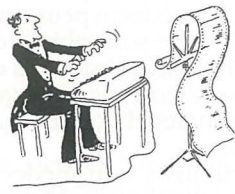
Date : _____

Signature : _____

MEDIPHIL

**PLUS DE 140 DE VOS CONFRERES
ONT OPTÉ POUR NOTRE SYSTEME**

7 ans déjà que Mediphil a été introduit
dans les cabinets médicaux avec succès



Rapport qualité / prix imbattable

Adapté pour toutes spécialités
et tous cantons

Calendrier des prestations et
impression en clair

Facturation avec mise en page
totalement personnalisée !!

Encaissement automatique par
disquette avec votre banque ou
les PTT

Statistiques pour une gestion

L'informatisation sans frustration

Intéressé ?

Sans engagement de votre part, prenez contact
aux adresses ou aux numéros de téléphone
ci-dessous

PHILSOFT

Siège principal :
Ch. des Croisettes 23
1066 EPALINGES
(021) 32.41.69

Succursale de Fribourg :
Rte des Grives 17
1763 GRANGES-PACCOT
(037) 26.64.62

Succursale de Zurich :
Riedhofstrasse 366
8049 ZURICH
(01) 341.85.15

... C'est décidé !
Je fais aussi appel
à une fiduciaire spécialisée
pour le traitement
des questions fiscales,
comptables et d'organisation
d'un cabinet médical
et je me joins ainsi
à plus de 200 médecins
qui ont fait appel à la

Fiduciaire Michel Favre SA

1040 ECHALLENS

Chemin du Grand-Record 7
Téléphone 021/881 38 21-24

Cogesta Structure SA

Conseil et gestion en assurances

Fondée en 1975

Indépendante de toute compagnie d'assurances

Responsable : Serge GOY, diplômé en assurances
1012 Lausanne — Avenue Victor-Ruffy 53 — Téléphone 021/33 53 21

**AYEZ LE BON RÉFLEXE : FAITES CONFIANCE À COGESTA
CONFIEZ-NOUS VOTRE DOSSIER D'ASSURANCES**

Calendrier médical vaudois

Semaine du 24 au 28 octobre 1988

N° 31/88

LUNDI 24 OCTOBRE

8 h. 15 – 9 h. 45

Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. – Chablère 5. – «Apports des sciences sociales à la théorie et la pratique thérapeutiques institutionnelles avec des adolescents délinquants.» – Dr A. Meyer, M^{me} M. Bébox, M. A. Hemma.

10 h. 45 – 11 h. 45

Conférence de la Polyclinique psychiatrique universitaire. – Recordon 1bis. – J.-P. Junod, juriste au SSP. – «Aspects juridiques de la confidentialité des relations entre le malade, son médecin et la société.»

MARDI 25 OCTOBRE

12 h. 00

Colloque de l'Hôpital de Nyon. – Corjon. – Dr J.-B. Rochat. – «Traitements actuels de la lithiase rénale.»

13 h. 00

Consultation de thérapie sexuelle pour couples. – Maternité, salle 4.016. – Dr M. Hurni : «Discussions de cas.»

16 h. 15

Colloque de la division d'endocrinologie et biochimie clinique. – Salle des colloques, BH-19. – Dr Marianne J. Raymond. – «L'hypothalamus est-il impliqué dans les perturbations endocriniennes liées au vieillissement?»

20 h. 15

Colloque médico-chirurgical de l'Hôpital d'Aigle. – Cafétéria. – Dr A. Deom, laboratoire de l'Hôpital cantonal universitaire de Genève. – «Validité des techniques actuelles de laboratoire; problèmes des interférences; évolution des techniques futures.»

MERCREDI 26 OCTOBRE

8 h. 00

Colloque d'oncologie gynécologique. – Maternité, salle 4.034. – «Présentation de cas.»

11 h. 30

Confrontations anatomo-cliniques. – Auditoire I. – Dr R. Darioli. – «Ictus chez une femme de 36 ans.»

12 h. 45

Colloque des hôpitaux de la Riviera. – Salle de conférence à l'Hôpital de Montreux. – Dr J.-Ph. Chave. – «SIDA : situation actualisée et perspectives.»

17 h. 15

Colloque de pneumologie. – Salle de séminaire 2, niveau 08, CHUV. – Dr L. Zocchi, University of Pavia (I). – «1. Fatigue of extradiaphragmatic respiratory muscles. – 2. Pathophysiology of stuttering (bégaiement).»

JEUDI 27 OCTOBRE

8 h. 15

Colloque du Département de médecine interne. – Auditoire 4, CHUV. – Professeur C. Bachmann, laboratoire central de chimie clinique. – «L'ammoniaque: un agent toxique de l'insuffisance hépatique.» – Dr F. Mosimann, P.D., service de chirurgie B. – «La transplantation hépatique.»

9 h. 15

Ouverture et gestion de cabinets médicaux. – Journée III: assurances et spécificités cantonales. – L'Hôtel Continental, place de la Gare 2, Lausanne.

9 h. 30 – 12 h. 00

Cours de perfectionnement de la SVM. – Polyclinique médicale universitaire. – Professeur J.-R. Hofstetter. – Inscription auprès du secrétariat de la SVM (32 99 12).

11 h. 30 – 12 h. 30

Colloque des praticiens de l'Hôpital du Samaritain. – Thème: «Cas problèmes».

12 h. 00

Colloque des spécialités du service de pédiatrie. – BH 11-325, CHUV. – Dr J.-L. Micheli, P.D. – «Ventilation artificielle chez le prématuré.»

13 h. 30 – 16 h. 30

Cours de perfectionnement de la SVM. – Auditoire Maternité, CHUV. – Professeur Lemarchand. – Endocrinologie. – Inscription auprès du secrétariat de la SVM (32 99 12).

14 h. 00 – 18 h. 00

Colloque du service de neurologie. – Auditoire A. Yersin. – Symposium «Les antagonistes du calcium et les maladies cérébrales».

16 h. 00

Colloque de l'Etablissement thermal cantonal de Lavey. – Salle de conférences – Dr A.-M. Chamot. – «Rhumatisme psoriasique et affections apparentées.»

16 h. 30 – 18 h. 00

Cours postgradué de l'hôpital ophtalmique. – Cours à Nyon.

16 h. 45 – 18 h. 00

Colloque cardiochirurgical. – BH-07 (radiodiagnostic), démonstration 3, salle 038. – Professeurs H. Sadeghi et U. Sigwart.

17 h. 15

Journée de faculté 1988. – Auditoire César-Roux, CHUV. – Professeur Henri Dufour. – «Le psychiatre, la cité et l'université.»

VENDREDI 28 OCTOBRE

8 h. 15

Colloque d'oncologie des services de chirurgie, médecine interne, radiothérapie et institut d'anatomie pathologique. – Salle de séminaires n° 4, BH-08. – Le programme peut être adressé aux intéressés, renseignements au secrétariat de radiothérapie, tél. 413961.

10 h. 15

Cours de médecine légale. – Auditoire P. Decker. – Dr Th. Krompecher, P.D. – «Les problèmes d'identification en cas de catastrophe de masse.»

11 h. 15

Colloque du laboratoire central et de la division d'hématologie du DMI, CHUV. – Réunion avec les hématologues genevois, Hôpital cantonal, Genève.

14 h. 15

Colloque médico-chirurgical de pédiatrie. – Auditoire n° 4, BH-08. – Professeurs A. Calame et N. Genton.

Simic[®]

capsules

Allège les troubles mictionnels de l'adénome de la prostate.

Prochaines manifestations

Colloque de la division d'endocrinologie et biochimie clinique. — CHUV, salle des colloques, BH-19. — Mardi 1^{er} novembre à 16 h. 15. — Professeur B. Rossier, institut de pharmacologie. — «Mécanismes d'action de l'aldostérone.»

Colloque régional à Saint-Loup. — Jeudi 3 novembre à 8 heures. — D^r J.-Y. Sovilla, neurologue. — «Indications aux examens paracliniques en neurologie.»

FMH — Symposium Logic 88, Computer Show. — Jeudi 3 novembre, de 9 h. à 12 h. 30. — Montreux. — «L'ordinateur au cabinet médical.» — Renseignements auprès du syndicat des médecins, M. A. Luginbuhl, Elfenstrasse 18, Berne.

Colloque de cardiologie. — Jeudi 3 novembre de 16 h. à 16 h. 45. — Salle de démonstration 3, radiologie, BH-07. — D^{rs} J.-Ch. Stauffer et T. Grandjean. — «Fibrose endomyocardique calcifiante. A propos de deux cas.»

Séminaire de l'institut d'anatomie. — Jeudi 3 novembre à 17 h. 15. — Bugnon 9. — Lausanne. — Professeur W. Zieglgaensberger, Max-Planck-Institut für Psychiatrie, Munich. — «Peptidergic neurotransmission in the mammalian central nervous system.»

Clinique ORL — Colloque postgradué. — Jeudi 3 novembre de 17 h. 30 à 19 h. — Auditoire Ch. Olivier, NH-08, CHUV. — «Présentation de cas.» — Professeurs C.-F. Claussen, Bad Kissingen. — «Le diagnostic différentiel et le traitement différencié chez les patients vertigineux.»

Journées de réflexion organisées à Genève vendredi (soir) 4 et samedi 5 novembre 1988 par le groupe romand des professionnels de la santé de l'Amnesty International.

Si vous désirez faire paraître des annonces pour la période du 31 octobre au 4 novembre 1988, nous devons recevoir vos informations au plus tard le JEUDI MATIN DU 20 OCTOBRE. Merci de votre compréhension.

FORUM OPERA

présente

«Callas»

Spectacle Maria Callas

par Elisabeth Macocco et le Théâtre L'attrouplement 2

Mise en scène Dominique Lardenois

Théâtre Municipal de Lausanne

28, 29 octobre à 20 h 30 30 octobre à 17 heures

Location : Théâtre Municipal

Prix des places : Fr. 25.— AVS / étudiants : Fr. 20.—

PRIX CHOC IMPOSSIBLE DE TROUVER MOINS CHER

Yves Saint-Laurent,
3/4 daim castorette

Fr. 2550.-

Yves Saint-Laurent,
veste vison

Fr. 6500.-

du créateur Balenciaga,
veste renard shadow

Fr. 6750.-

du créateur Balenciaga,
veste renard marbre

Fr. 7750.-

Valentino,
manteau vison black

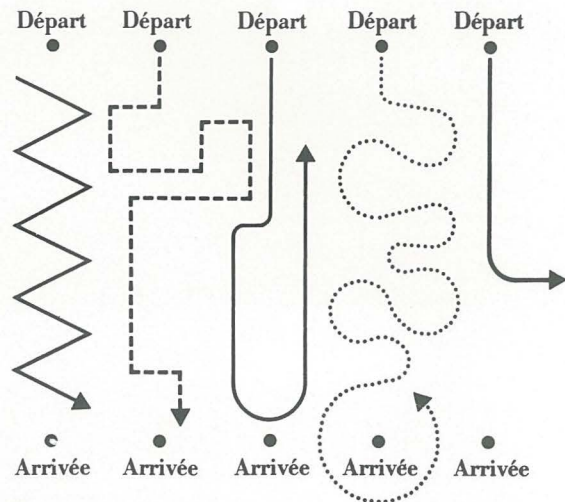
Fr. 4600.-

YVES SAINT LAURENT

BALENCIAGA

GROSVENOR
CANADA

Quelles expériences avez-vous faites
en déclarant un sinistre
à votre compagnie d'assurances?



winterthur
assurances

De nous, vous pouvez attendre plus.

GARAGE

JAN

200 francs par mois...
Chic alors!

TOYOTA STARLET Chic

La Toyota Starlet Chic, une série de voitures pas du tout comme les autres avec un équipement spécial à tout casser:

- Vide-poches dans les portes-avant
- Miroir de courtoisie sur les pare-soleil
- Radio-cassette à deux haut-parleurs
- Console avant à vide-poche
- Tirail de rangement sur le siège avant droit
- Enjoliveurs de roue et pare-chocs, couleurs carrosserie, à filet décoratif!

200.- par mois leasing 48 mois 40 000 km **55.-** entretien (locataire), pneus compris

Une voiture qui a du chic mais qui joue... les prix choc! Elle est à vous pour 255.- par mois «tout compris»: réparation, main-d'œuvre, pièces, services pneus été/hiver, etc.
Pour rouler chic à prix choc, contactez-nous sans tarder au **36 19 21**.

AGENCES PRINCIPALES TOYOTA: GARAGE JAN SA, rue du Maupas 18, 1003 Lausanne, 021/36 19 21 CENTRE DE DISTRIBUTION TOYOTA, 1032 Romanel, 021/38 11 31 GARAGE JAN SA, Vevey, route de Châtel 16, 1800 Vevey, 021/921 02 31

Katia
FOURRURES

Lausanne,
Martrey 38,
021/23 91 07

Karoll
FOURRURES

Lausanne,
Caroline 1,
021/23 31 87

Baypress[®]

(Nitrendipine)

1x par jour

**Agit
à l'origine de l'hypertension.**

**Protège
contre l'effet nocif de
l'hypertension.**

**Baypress[®] – Le premier antagoniste
du calcium spécifique pour
le traitement de l'hypertension.**